

PREFET DE LA MANCHE

Préfecture
Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles
Réf : n° 10-203-GH

A R R Ê T É

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE LA VIRE**

**Le préfet de la Manche,
Officier de la légion d'honneur**

- VU le code de l'environnement et notamment ses L. 212-4 et suivants et R. 212-29 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU l'arrêté interpréfectoral du 2 avril 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire et désignant le préfet de la Manche en qualité de responsable de la procédure d'élaboration de ce SAGE,
- VU l'arrêté préfectoral n° 07-1090 du 30 novembre 2007, modifié le 12 février 2009, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vire,
- VU la désignation des représentants du conseil régional de Basse-Normandie,
- VU la lettre en date du 8 février 2010 du président du syndicat pour le développement Saint-Lois,
- SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Manche,

.../...

A R R Ê T E

Article 1er : La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire est modifiée comme suit :

I) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentants du conseil régional de Basse-Normandie :

- ♦ M. Jean-Karl DESCHAMPS
- ♦ Mme Annie BIHEL

- Représentants du syndicat pour le développement du Saint-Lois :

- ♦ M. le président du syndicat ou son représentant

II) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- ♦ M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ou son représentant
- ♦ Mme la directrice départementale des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie - délégation territoriale du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie - délégation territoriale de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le directeur départemental de la cohésion sociale de la Manche ou son représentant

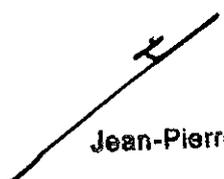
Les autres représentants de ce collège restent inchangés.

Article 2 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n ° 07-1090 du 30 novembre 2007 modifié sont inchangées.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr

Saint-Lô, le 22 JUN 2010


Jean-Pierre LAFLAQUIERE

Jean-Pierre LAFLAQUIERE

Arrêté préfectoral n° 07-1090 du 30 novembre 2007
portant constitution de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire

Annexe – Version consolidée

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentants du conseil régional de Basse-Normandie :

- ♦ M. Jean-Karl DESCHAMPS
- ♦ Mme Annie BIHEL

- Représentants du Conseil Général du Calvados :

- ♦ M. Alain DECLOMESNIL
- ♦ M. Louis LELONG

- Représentants du Conseil Général de la Manche :

- ♦ M. Lucien BOEM
- ♦ M. François BRIERE
- ♦ M. Jean-Pierre ENGUERRAND

- Représentants des maires du Calvados :

- ♦ M. Jean-Yves COUSIN, maire de Vire
- ♦ Mme Nicole DESMOTTES, communauté de communes de Vire
- ♦ M. Paul METTE, communauté de communes de Vire
- ♦ M. Christian CLAVREUL, maire de Sainte-Marie-Laumont
- ♦ M. Robert LEFRANÇOIS, maire de Le Tourneur
- ♦ Mme Sophie PIQUENOT, maire de Landelles-et-Coupigny, représentée par M. Blaise MICARD, maire adjoint
- ♦ M. Jean FAUVEL, maire de Neuilly-la-Forêt
- ♦ M. Gilles FAUCON, maire de Montchamp

- Représentants des maires de la Manche :

- ♦ M. Stéphane GERMAIN, délégué à la communauté de communes de Canisy
- ♦ M. Jean-Pierre LHONNEUR, président de la communauté de communes de Carentan en Cotentin
- ♦ M. Christian PERIER, délégué à la communauté de communes de l'Elle
- ♦ M. François DIGARD, président de la communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise
- ♦ M. François BOULLOT, maire-adjoint de Saint-Lô
- ♦ M. Dominique QUINETTE, délégué à la communauté de communes de la région de Daye
- ♦ M. Alain EUDES, délégué à la communauté de communes de Torigni-sur-Vire

.../...

- ♦ M. Philippe GOSSELIN, président de la communauté de communes de Marigny
- ♦ M. Michel de BEAUCOUDREY, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire
- ♦ M. Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon
- ♦ M. Albert BAZIRE, président de la communauté de communes de Sourdeval, maire de Sourdeval

- Représentants du syndicat mixte du Val de Vire :

- ♦ M. le président du syndicat ou son représentant
- ♦ M. Daniel JORET, délégué titulaire de la communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise

- Représentants du syndicat pour le développement du Saint-Lois :

- ♦ M. le président du syndicat ou son représentant

- Mme la présidente du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant

- Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

- ♦ M. le président du syndicat de production d'eau potable de la Sienne ou son représentant
- ♦ M. le président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle ou son représentant

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- ♦ M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant
- ♦ M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant
- ♦ M. le président de la section régionale de conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant
- ♦ M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le président de l'union des associations syndicales du bassin de la Vire ou son représentant
- ♦ M. le président de la fédération Electricité autonome française ou son représentant
- ♦ M. le président de l'union fédérale des consommateurs ou son représentant
- ♦ M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- ♦ M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- ♦ M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant
- ♦ M. le président de l'association "Pour la Vire" ou son représentant
- ♦ M. le président du GRAPE ou son représentant
- ♦ M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- ♦ M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant
- ♦ M. le préfet de la région Basse-Normandie - préfet du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le préfet de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- ♦ M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ou son représentant
- ♦ Mme la directrice départementale des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie – délégation territoriale du Calvados ou son représentant
- ♦ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie – délégation territoriale de la Manche ou son représentant
- ♦ M. le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant
- ♦ M. le délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant.